

INDIGO

- Instrument financier non garanti en capital
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans (en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé)
- Eligibilité : Support représentatif d'une unité de compte dans un contrat d'assurance-vie

Adequity 

 **SOCIETE GENERALE**
Corporate & Investment Banking

Détails du mécanisme

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Indigo soit 1 000 euros. **Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.**

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- Un mécanisme de remboursement anticipé automatiquement activé de l'année 3 à 7 si la performance de l'indice CAC 40[®] depuis le lancement est positive ou nulle
- Un objectif de coupon de 7% chaque année tant que l'indice CAC 40[®] n'a pas perdu plus de 40% depuis le lancement
- Une remboursement intégral du capital à l'échéance des 8 ans si l'indice CAC 40[®] n'a pas perdu plus de 40% depuis le lancement

MÉCANISME DE COUPON

Chaque année, aux dates anniversaires, on observe la performance de l'indice CAC 40[®] depuis l'origine.

- Si l'indice CAC 40[®] n'a pas baissé de plus de 40% depuis l'origine, l'investisseur reçoit :

Un coupon de 7%

- Sinon, si l'indice CAC 40[®] a baissé de plus de 40% depuis l'origine, l'investisseur ne reçoit pas de coupon.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 3 à 7, aux dates anniversaires, si la performance de l'indice CAC 40[®] est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial
+
le coupon au titre de l'année de remboursement

Lorsque le remboursement anticipé est activé, le mécanisme de coupon ne s'applique plus pour les années suivantes.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHEANCE

A l'échéance des 8 ans et en l'absence de remboursement anticipé préalable, on observe la performance de l'indice CAC 40[®] depuis l'origine.

- **Cas favorable** : Si l'indice CAC 40[®] n'a pas baissé de plus de 40%, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial
+
le dernier coupon au titre de l'année 8

- **Cas défavorable** : Sinon, si l'indice CAC 40[®] a baissé de plus de 40%, l'investisseur reçoit :

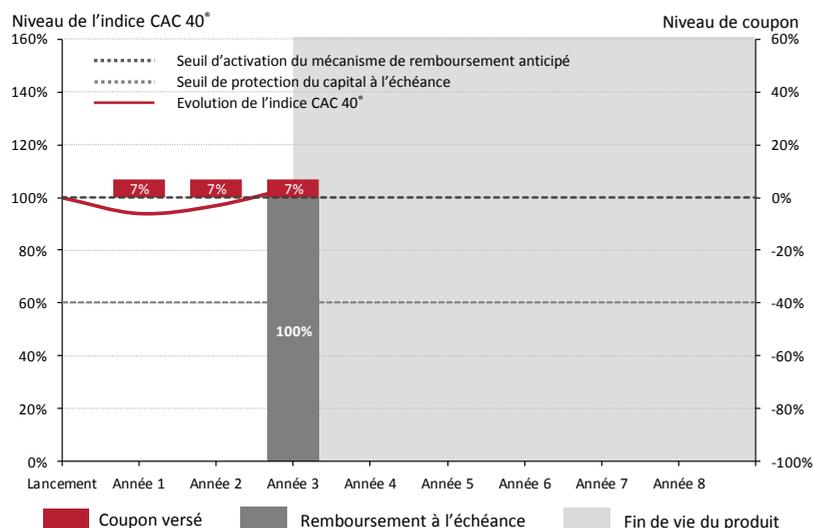
la valeur finale¹ de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance

¹La valeur finale de l'indice CAC 40[®] à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustrations du mécanisme

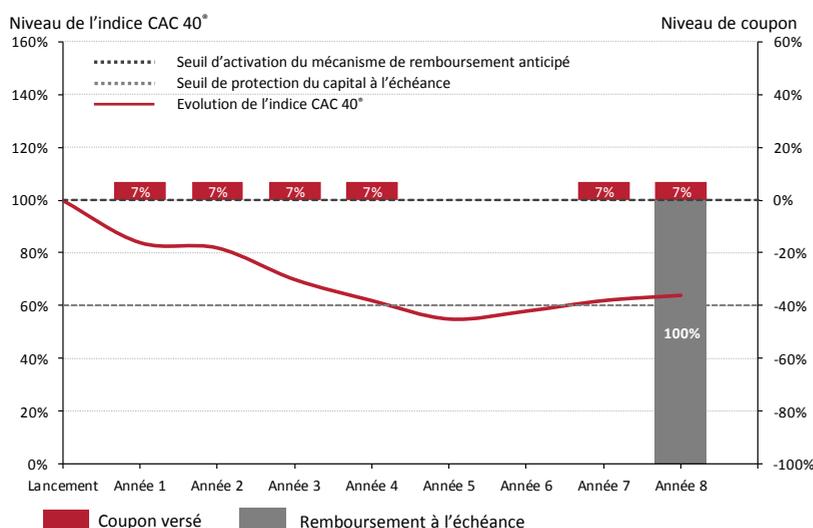
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

CAS FAVORABLE : hausse de l'indice



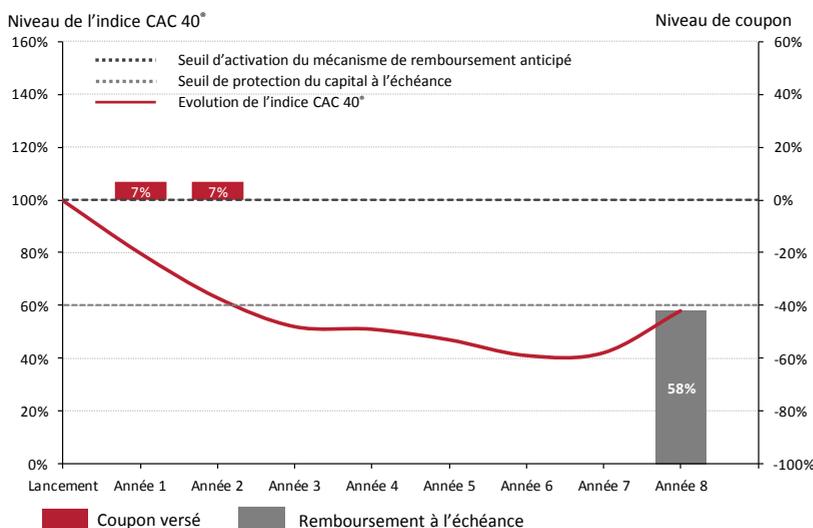
- La performance de l'indice CAC 40° depuis l'origine est supérieure à -40% aux années 1 et 2, **l'investisseur reçoit donc un coupon annuel de 7%**.
- A l'issue de la 3^{ème} année, l'indice CAC 40° enregistre une performance positive depuis l'origine (+4%). **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.**
- L'investisseur reçoit alors **l'intégralité du Capital Initial plus un coupon de 7% au titre de l'année 3, soit 107%**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel maximum de 6,9%**, contre un Taux de Rendement Annuel de 1,3% pour un investissement direct dans l'indice.

CAS MÉDIAN : baisse de l'indice inférieure à 40%



- La performance de l'indice CAC 40° depuis l'origine est supérieure à -40% de l'année 1 à 4 ainsi qu'en année 7, **l'investisseur reçoit donc un coupon annuel de 7%**.
- A l'issue de l'année 5 et 6, la performance l'indice CAC 40° est inférieure à -40%, **l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de ces années.**
- À l'échéance, l'indice CAC 40° enregistre une baisse inférieure à 40% (-36%), **l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial plus un coupon de 7% au titre de l'année 8, soit 107%**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 5,3%** contre un Taux de Rendement Annuel de -5,4% pour un investissement direct dans l'indice.

CAS DÉFAVORABLE : baisse de l'indice supérieure à 40%



- La performance de l'indice CAC 40° depuis l'origine est supérieure à -40% en année 1 et 2, **l'investisseur reçoit donc un coupon annuel de 7%**.
- De l'année 3 à l'échéance, l'indice CAC 40° enregistre uniquement des performances inférieures à -40%, **l'investisseur ne reçoit donc aucun coupon annuel au titre de ces années.**
- A l'échéance, l'indice CAC 40° enregistre une baisse supérieure à 40% (-42%), **l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice, soit 58%**.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de -4,6%** contre un Taux de Rendement Annuel de -6,6% pour un investissement direct dans l'indice.

Le rendement du produit Indigo à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.

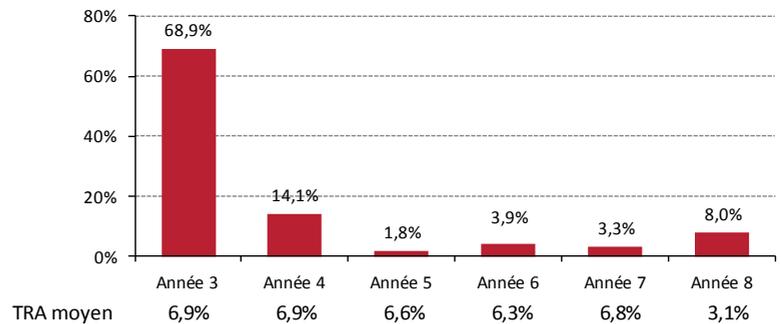
Simulations historiques

3 913 tests ont été réalisés sur des placements semblables à Indigo (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement). Les cours de l'indice CAC 40® ont été relevés chaque jour entre le 1^{er} mars 1988 et le 1^{er} mars 2011. Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le produit s'il avait été lancé dans le passé, présentées selon la date de lancement. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché ces dernières années. Ces simulations ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSEES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS.

Synthèse des résultats

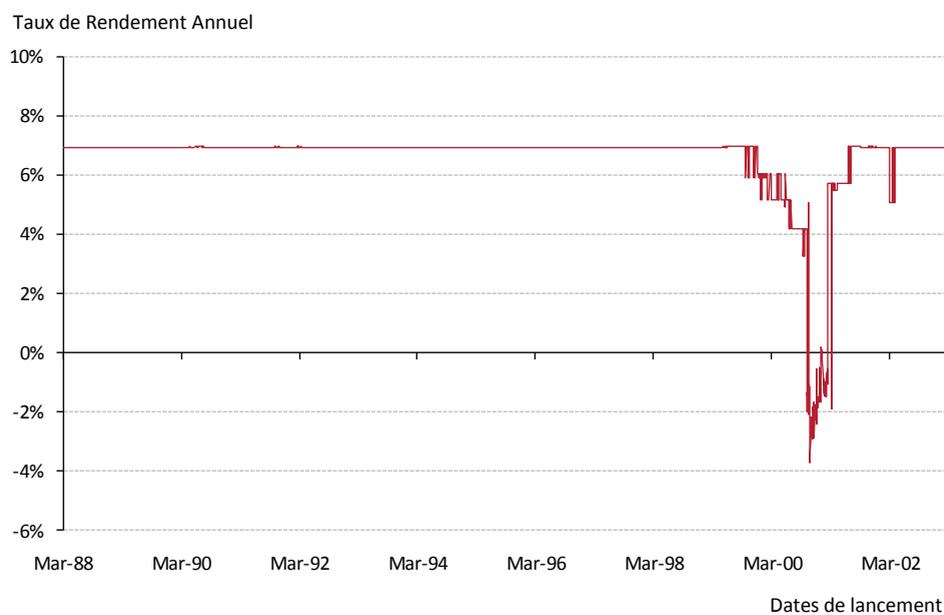
Taux de Rendement Annuel	
Minimum	-3,7%
Moyenne	6,6%
Maximum	7,0%

Statistiques de dates de remboursement

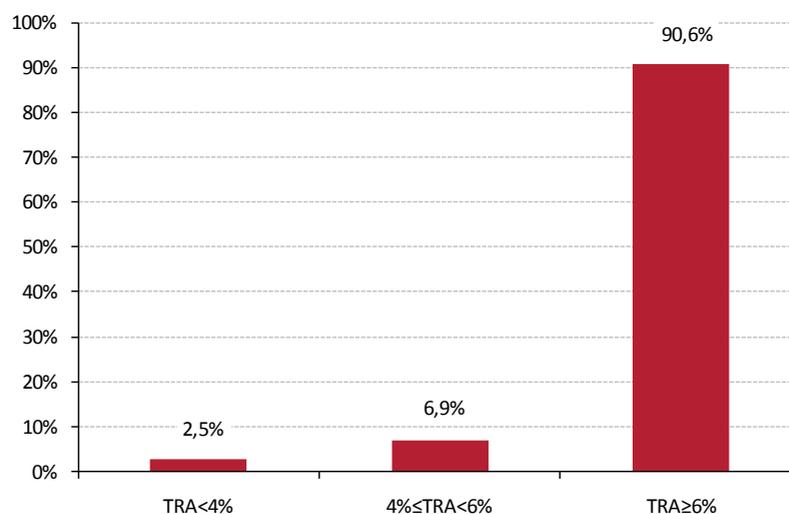


Dans les cas d'un remboursement en année 8, l'investisseur a pu subir une perte en capital

Évolution des Taux de Rendement Annuel



Répartition des Taux de Rendement Annuel



L'INDICE CAC 40®: L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES VALEURS FRANÇAISES

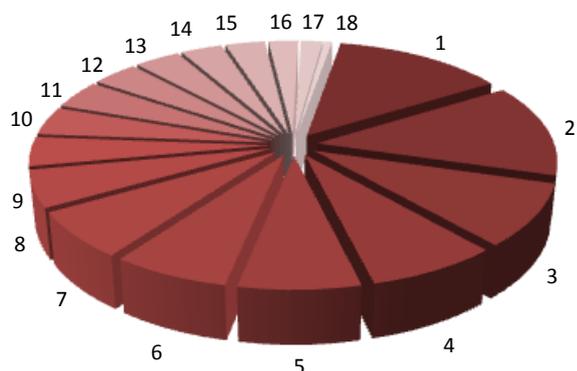
L'indice CAC 40®, dividendes non réinvestis, est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité.

Évolution de l'indice CAC 40®



Source : Bloomberg, du 01/03/88 au 01/03/11

Répartition sectorielle



1	Banque	13,5%	10	Medias	4,1%
2	Energie	13,3%	11	Télécommunications	4,1%
3	Santé	8,9%	12	Assurance	3,7%
4	Services aux collectivités	7,7%	13	Chimie	3,6%
5	Biens & services industriels	7,1%	14	Automobile	3,3%
6	Construction	6,8%	15	Matériaux de base	3,1%
7	Consommation discrétionnaire	6,7%	16	Technologie	2,3%
8	Consommation courante	5,3%	17	Immobilier	1,7%
9	Distribution	4,2%	18	Hotellerie	0,6%

Source : Euronext, au 08/02/2011

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avantages

- Indigo peut verser tous les ans un coupon attractif de 7%, dès lors que l'indice CAC 40® n'a pas enregistré de baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial.
- A partir de l'année 3, si l'indice CAC 40® est stable ou enregistre une progression depuis l'origine à l'une des dates de constatation annuelle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors en plus du capital initialement investi le coupon de 7% au titre de l'année.
- A l'échéance, le capital sera protégé tant que l'indice CAC 40® n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

Inconvénients

- Le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur Capital initialement investi.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 3 à 8 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice CAC 40®.
- Le rendement d'Indigo à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.
- Les coupons annuels sont conditionnels et limités à 7% par an.

Principales caractéristiques financières

Type Instrument financier de droit français non garanti en capital	Valeur Nominale 1000 euros (le 20/05/2011)	Règlement/Livraison Euroclear France
Emetteur SG Option Europe (filiale à 100% de Société Générale)	Date d'émission 30/03/2011	Commission de distribution Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum égale à 0,75% du montant effectivement placé
Garant Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)	Date d'échéance 28/05/2019	Cotation Bourse de Luxembourg
Devise Euro	Dates d'évaluation 21/05/2012, 21/05/2013, 20/05/2014, 20/05/2015, 20/05/2016, 22/05/2017, 22/05/2018, 20/05/2019	Sous-jacents indice CAC 40°
Période de commercialisation Du 30/03/2011 au 20/05/2011	Dates de remboursement anticipé 29/05/2015 ou 30/05/2016 ou 31/05/2017 ou 30/05/2018	Marché secondaire Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1%
Prix d'émission 99,72% de la valeur nominale	Commission de souscription Néant	Code Isin FR0011026970
Prix d'achat Le prix progressera régulièrement selon un taux annuel de 2% pour atteindre 1000 euros le 20/05/2011	Commission de rachat Néant	Éligibilité Contrats d'assurance-vie
		Code Eusipa 1260 – Express Certificates

Avertissement

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »). Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements. Cette brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier sous-jacent qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Facteurs de risque : les investisseurs doivent se reporter au prospectus et à tout « Final Terms » avant tout investissement dans le produit et en particulier à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus.

- Risque de volatilité : jusqu'à la date d'échéance du produit, la valeur de marché de ce produit peut faire l'objet d'une importante volatilité en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts. Dans certaines circonstances, la valeur de marché du produit peut être substantiellement inférieure au montant initialement investi.
- Risques relatifs aux conditions de marché défavorables : les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.
- Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.
- Garantie par Société Générale ou par un tiers : le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.
- Risque de Crédit : dans la mesure où des sommes sont dues par Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale), les investisseurs sont exposés à un risque de crédit sur Société Générale (ou sur l'entité venant aux droits de Société Générale).
- Pas de marché liquide : il n'y a aucun marché liquide sur lequel ce produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un effet défavorable substantiel sur le prix auquel ce produit pourrait être vendu.
- Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix en cours de vie du produit. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Avertissement relatif à l'indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'« indice ») n'est pas parrainé, approuvé ou vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. "CAC40®" et "CAC®" sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.

